

Réunion conjointe du Conseil communal et du Conseil de l'Action sociale

Présents :

Marc DECONINCK, Bourgmestre, Président;
Brigitte WIAUX, Députée-Ière Echevine,
Raymond EVRARD, Carole GHIOT, Echevins;
André GYRE, Président du C.P.A.S.;
José DEGREVE, Léon MINSART, Freddy GILSON, Gérard FRIX, Stéphane ROUGET, , Marie-José FRIX, Natascha RAHIR, Benjamin GOES, Serge HENNEBEL, Conseillers communaux;
Serge HENNEBEL, Stéphane ROUGET, Michel SPIRLET, Patricia VANDENBROUCKE, André VANHEMELEN, membres du Conseil de l'Action sociale;
Benoît VERMEIREN, Secrétaire Communal faisant fonction;
Catherine WAYS, Secrétaire du C.P.A.S.

La séance est ouverte à 19 h30'.

1.- Rapport annuel sur l'ensemble des synergies existantes et à développer entre la Commune et le C.P.A.S., ainsi que les économies d'échelle et les suppressions des doubles emplois ou chevauchements d'activités du C.P.A.S. et de la Commune - Prise d'acte.

Réf. FJ/-2.075.1.077.5

LES CONSEILS,
délibérant en séance publique.

Vu l'article 26 bis § 5 de la loi du 8 juillet 1976 organique des C.P.A.S.;

Vu le règlement d'ordre intérieur du Conseil communal approuvé en séance du 29 janvier 2007, notamment les articles 51 à 57;

Vu le rapport établi par le comité de concertation commune-C.P.A.S. en date du 25 janvier 2010, formulé comme suit :

RAPPORT ANNUEL SUR L'ENSEMBLE DES SYNERGIES EXISTANTES ET A DEVELOPPER ENTRE LA COMMUNE ET LE CPAS, AINSI QUE LES ECONOMIES D'ECHELLES ET LES SUPPRESSIONS DES DOUBLES EMPLOIS OU CHEVAUchemENTS D' ACTIVITES DU CPAS ET DE LA COMMUNE

(art. 26 bis §5 de la loi Organique des CPAS du 08 juillet 1976 complété par la loi du 05 août 1992)

INTRODUCTION

Conformément au paragraphe 5 de l'article 26 bis de la loi du 08 juillet 1976

organique des CPAS, le comité de concertation veille à établir annuellement un rapport sur l'ensemble des synergies existantes et à développer entre la commune et le centre d'action sociale. Ce rapport est également relatif aux économies d'échelles et aux suppressions des doubles emplois ou chevauchements d'activités du centre public d'action sociale et de la commune. Ce rapport est annexé au budget du centre. Ce rapport est présenté lors de la réunion annuelle commune et publique du conseil communal et du conseil de l'action sociale.

Depuis plusieurs années, on peut souligner une collaboration active entre la commune et le CPAS notamment grâce à la participation du président du CPAS au collège et ce depuis 1995.

Cette collaboration a pu générer de nombreuses synergies et économies d'échelles tant en matière administrative (surtout depuis le transfert du CPAS et de l'ALE vers les bâtiments communaux en septembre 2000 ainsi qu'avec la réalisation du projet de rénovation et de réhabilitation de La Rencontre en bureaux et locaux destinés au CPAS et à l'ALE), qu'en matière sociale, qu'en matière de logements (notamment grâce à la collaboration fructueuse avec le service travaux et le service urbanisme de la commune), ainsi qu'en matière de personnel.

EN MATIERE ADMINISTRATIVE

- **Le CPAS est installé depuis fin 2000 dans des bâtiments communaux** qu'il partage avec le service travaux de la commune, l'ALE et le bureau destiné au Bourgmestre et au collège Communal.

Les bâtiments étant communs, les frais de fonctionnement sont partagés entre le CPAS et l'Administration communale:

- ainsi, le CPAS utilise une photocopieuse mise à sa disposition par la Commune et utilisée conjointement par les services communaux, il en va de même pour l'approvisionnement en papier
- central téléphonique commun
- mazout, électricité et eau communs
- maintenance et entretien du bâtiment en commun
- informatique mis en commun: serveur unique
- timbreuse commune aux deux administrations

En contrepartie, le CPAS rembourse trimestriellement à la commune une partie de ces frais, néanmoins la passation de marchés publics communs permet d'engendrer des économies d'échelles en la matière.

- **Le projet de rénovation et de réhabilitation de La Rencontre en bureaux et locaux** destinés au CPAS et à L'ALE illustre encore cette synergie qui s'opère entre les deux administrations :

En effet, La Rencontre est un bâtiment communal mis à la disposition du CPAS par l'octroi d'un droit d'emphytéose au CPAS pour une durée de 27 années à partir de la signature de l'acte authentique constatant le droit d'emphytéose.

Le projet de rénovation et de réhabilitation de La Rencontre a été confié au CPAS qui a été désigné comme maître d'ouvrage des travaux à y mener.

Actuellement, ces travaux sont quasi finis et l'inauguration des nouveaux locaux est prévue pour la mi-janvier 2010.

Les synergies et économies d'échelles se sont opérées à 3 niveaux dans ce dossier :

1. La mise à la disposition d'un bâtiment communal par la commune au CPAS

via l'octroi d'un droit d'emphytéose moyennant la rénovation du bâtiment par le CPAS.

2. L'élaboration du dossier administratif s'est opérée conjointement entre les services communaux -service d'urbanisme - et le CPAS notamment en ce qui concerne l'établissement du cahier spécial des charges relatif à l'auteur de projet, les délibérations à prendre, le rapport analytique élaboré dans le cadre de l'attribution du marché, l'introduction de la demande de permis d'urbanisme, l'analyse des avants-projets et du projet définitif de l'architecte, la procédure à suivre, le modèle d'avis de marché, l'attribution du marché des travaux, les approbations des réunions de chantier, les délibérations d'avis d'approbation des états d'avancement, ect.. Il y a également eu collaboration avec le conseiller en énergie de la commune notamment au niveau de l'introduction du dossier administratif UREBA relatif à la demande de subsides pour les panneaux photovoltaïques (d'où l'obtention d'un subside de 2.904,00 €).

3. La coordination des travaux réalisés dans ce cadre a été confiée au service travaux de la commune (tâche de superviseur de chantier confiée à un membre du service des travaux, Monsieur GOSSIAUX, lequel a assisté, avec Monsieur ROUGET, aux réunions hebdomadaires de chantier), le CPAS ne disposant pas d'un service de travaux propre.

- **Information de la population en commun** par le biais du bulletin communal dont un exemplaire a été entièrement consacré au social.

EN MATIERE SOCIALE

Petite enfance

La commune de Beauvechain a mis en place une maison communale pour l'accueil de la petite enfance (MCAE). Cette maison est gérée par la commune mais cette gestion s'opère en concertation avec le service social du CPAS notamment en ce qui concerne les demandes sociales.

Services sociaux

- *au niveau du service social général*, il n'y a pas de service social au sein de l'administration communale, celui-ci étant assuré exclusivement par le service social du CPAS : la commune confie d'ailleurs au CPAS certaines tâches ponctuelles comme les enquêtes à domicile à effectuer dans le cadre des noces d'or, les déplacements à domicile pour les cartes d'identité des personnes qui ne savent pas se déplacer, etc.

- *au niveau de la réinsertion socioprofessionnelle* :

- excellente synergie entre le CPAS et l'ALE, section titres services.

Cette collaboration est renforcée du fait que la Présidence de l'ALE est assurée par un membre du Conseil de l'Action Sociale qui était auparavant également le Président du CPAS. Il faut souligner également le fait que l'ASBL ALE est mixte puisqu'elle compte en son sein 6 administrateurs communaux dont le Président du CPAS ce qui renforce les synergies entre les deux administrations, le Président de l'ASBL étant quant à lui membre du Conseil de l'Action Sociale. Beaucoup d'anciens bénéficiaires du CPAS ont ainsi pu être réinsérés de la sorte dans le circuit du travail (par le biais de la section titres services de l'ALE soit en tant qu'aides ménagères, soit via l'atelier de

repassage).

- Bonne synergie également avec la section ALE proprement dite puisque, d'une part, certains bénéficiaires du CPAS prestent également des heures pour l'ALE notamment au sein des écoles communales (au niveau des gardes à assurer durant le temps de midi) et, d'autre part, les demandes d'utilisateurs « plus faibles » émanant du CPAS (personnes âgées, en mauvaise santé, ect.) sont traitées en priorité par le service ALE.

- Excellente collaboration dans ce domaine également avec le service travaux de la commune puisque certains anciens bénéficiaires du RIS ont pu être réinsérés en article 60 ou en activa par le CPAS grâce à leur mise à disposition et prestations au sein du service travaux. Certains d'entre eux ont même été engagés par le service travaux de la commune à la fin de leur contrat.

- *au niveau de l'été solidaire :*

Le CPAS en partenariat avec la Commune participe chaque année à l'Eté solidaire en engageant 4 jeunes en difficulté ou issus de milieux précarisés pour effectuer des travaux de nettoyage sous la supervision du service travaux de la commune. Ces jeunes travaillent en équipe avec 4 jeunes engagés dans le même cadre par la commune.

- *au niveau des repas chauds :*

Service et marché public communs par le biais d'une convention avec le même fournisseur d'où économies d'échelles :

en ce qui concerne le CPAS, les repas chauds (4,25 €repas) sont destinés uniquement aux personnes âgées ou en difficultés (financières, sociales ou de santé) tandis que du côté communal, les repas chauds sont destinés exclusivement aux écoles.

- *au niveau des services d'aides familiales et d'aides seniors :*

Le CPAS dispose d'une convention avec les services de Huy et de Nivelles. Le CPAS intervient en payant une quote-part de ces factures, calculée en fonction du nombre d'habitants de la commune, le reste étant facturé directement aux bénéficiaires du service. La commune ne disposant pas d'un tel type de convention, les demandes sont aiguillées vers le CPAS. Si les services d'aides familiales n'arrivent pas à suivre les demandes, le CPAS se charge de transmettre celles-ci à l'ALE, section titres services.

- *Au niveau du maintien à domicile des personnes âgées :*

Coordination des différents services également encouragée par le CPAS dans le cadre du maintien à domicile des personnes âgées de l'entité grâce à l'octroi de subvention à l'ASBL Domus (soins palliatifs à domicile) et au CCMSEB (Centre de Coordination Médico-Sociale de l'Est du Brabant). Ces subventions étaient auparavant octroyées par la commune.

EN MATIERE DE LOGEMENT

***L'Initiative Locale d'Accueil (ILA)**

- Actuellement : un appartement loué par le CPAS hébergeant une famille de 4 personnes.

Le suivi social des personnes hébergées dans l'ILA est assuré par un travailleur social à concurrence d'un 1/5 temps, tandis que la gestion technique journalière du

logement est assurée grâce à une collaboration fructueuse entre le service social et le service travaux de la commune.

En 2009, le service des travaux a d'ailleurs participé activement à la rénovation du logement ILA (déblayage, peinture, pose du tapis de sol, ect.), cette rénovation conditionnant la poursuite des subsides ILA.

- En cours de réalisation: le projet du CPAS de réinvestir l'actif de l'ILA et de l'affecter au transfert de l'ILA vers le logement du CPAS situé Rue Gabriel Marcelier suit son cours. En effet, le marché des travaux de réhabilitation et de transformation du logement du CPAS rue Gabriel Marcelier a été attribué à l'entrepreneur en conseil du 19 octobre 2009 et la date de commencement des travaux doit être fixée très prochainement par le conseil de l'action sociale (en conseil du 17 décembre 2009), ces travaux devant en principe commencer début 2010. Dans le cadre de l'élaboration de ce dossier au niveau administratif, le CPAS a également bénéficié de l'aide et de l'appui du service urbanisme de la commune, ainsi que de celle du conseiller en énergie.

En outre, dans le cadre de la réalisation de ce projet, la coordination des travaux et le suivi du chantier seront également confiés au service travaux de l'administration communale.

Ces exemples témoignent de la bonne synergie opérée entre les divers services de la commune et le CPAS.

*Les logements sociaux d'Hamme-Mille (site de l'ancienne maison communale d'Hamme-Mille)

L'attribution de ces logements est confiée à l'I.P.B. (Immobilière Publique du Centre et de l'Est du Brabant Wallon) sur proposition du C.P.A.S. Le suivi social des habitants est assuré par le C.P.A.S. tandis que l'entretien général et technique du site est confié à la commune - service travaux.

*Logements de transition (ancienne maison du cordonnier rue Gabriel Marcelier à Hamme- Mille)

Actuellement : un studio inoccupé et l'autre partie de la maison qui était auparavant occupée par des réfugiés politiques est libre depuis le 31 juillet 2008.

Cette maison avait été achetée à l'époque par le CPAS afin de pouvoir proposer des logements sur l'entité aux Candidats Réfugiés Politiques (CRP) et récupérer ainsi 100 % auprès de l'Etat de l'aide équivalente qui leur était octroyée. Cette opération était de saine gestion financière car si le CPAS n'avait pas de logement à proposer à ces CRP, il n'aurait récupéré que 50 % et cela aurait eu des répercussions importantes sur son budget et sur l'intervention communale vu les montants alloués à ce poste.

Gestion technique de cette habitation par le service travaux en concertation avec le service social.

En cours de réalisation (cfr. supra sous le point réservé à l'Initiative Locale d'Accueil- ILA): projet de rénovation de cette maison et de son aménagement en 3 appartements dont l'un sera affecté à L'ILA et les deux autres à la création de logements d'insertion.

Le suivi technique du chantier qui débutera en 2010 et l'état d'avancement des travaux seront confiés par le CPAS à un membre du service travaux de la commune qui assistera le Président du CPAS aux réunions hebdomadaires de chantier.

La coordination avec le service des travaux de l'administration communale au travers

des diverses situations mentionnées ci-dessus illustre bien la synergie qui s'opère entre les deux administrations.

*Projets relatifs au logement

- Six maisons sociales seront prochainement construites par l'I.P.B sur l'ancien site du Lycée (Avenue du Centenaire) à Hamme-Mille.
- Le Collège communal associe le CPAS à sa politique de logement par le biais de l'ancrage communal et un projet de construction de logements publics sur un terrain appartenant au CPAS.

EN MATIERE DE PERSONNEL

Outre la collaboration avec le service social déjà mentionnée ci-dessus:

- la gestion journalière du parc informatique (dépannage du matériel et maintenance du serveur) ainsi que du central téléphonique est assurée par un membre du personnel communal
- collaboration également avec le personnel du service urbanisme de la commune dans le cadre de l'élaboration au niveau administratif du dossier de marché public pour les travaux de rénovation et de réhabilitation de La "Rencontre" pour lequel le CPAS a été désigné maître d'ouvrage et également dans le cadre de l'élaboration au niveau administratif du dossier de marché public pour les travaux de réhabilitation de la rue Gabriel Marcelier (cfr. supra EN MATIERE ADMINISTRATIVE le point réservé au **projet de rénovation et de réhabilitation de la Rencontre en bureaux et locaux** et EN MATIERE DE LOGEMENT, le point réservé à *L'Initiative Locale d'Accueil (ILA)).
- collaboration avec le personnel du service travaux de la commune (service inexistant au sein du CPAS) en ce qui concerne la gestion journalière technique des bâtiments gérés par le CPAS ou appartenant au CPAS, ainsi qu'au niveau de la coordination des travaux prévus pour l'aménagement de La Rencontre et de la rue Gabriel Marcelier .
- Releveuse locale commune aux deux administrations (administration communale et CPAS).

CONCLUSIONS

Comme le témoigne le présent rapport, diverses synergies et économies d'échelle ont de la sorte pu être réalisées dans différents domaines et ce grâce à une collaboration efficace entre les deux administrations.

Entendu les réactions suivantes en suite de cette présentation :

Monsieur Serge HENNEBEL, Conseiller communal et Conseiller CPAS, regrette que les dossiers initiés par le CPAS ne fassent pas débat avant leur mise œuvre au sein du Conseil de l'Action Sociale;

Monsieur Marc DECONINCK, Bourgmestre et Monsieur André GYRE, Président du CPAS précisent que tous les projets sont soumis à l'accord du Conseil de l'Action Sociale tant au stade de la décision de principe que dans la suite de la procédure;

Monsieur Serge HENNEBEL, Conseiller communal et Conseiller CPAS, revient sur ce problème en précisant que, par exemple, le nombre et le type

logements prévus dans le bâtiment du CPAS sis rue Gabriel Marcelier, 1 à Hamme-Mille n'ont pas fait débat au sein du Conseil de l'Action sociale;

Madame Brigitte WIAUX, Première échevine en charge notamment du Logement et Monsieur Marc DECONINCK, Bourgmestre rappellent que ce projet est inscrit au Plan Communal du Logement – Ancrage communal en matière de logement et a fait l'objet d'une vaste concertation entre la Commune, le CPAS et les acteurs du logement (administration, AIS, etc.) et a été soumis, pour approbation, au Conseil communal;

Monsieur Serge HENNEBEL, Conseiller communal et Conseiller CPAS, critique la politique peu développée en matière de logement pour les personnes âgées et l'absence d'un home pour personnes âgées;

Monsieur Marc DECONINCK, Bourgmestre, répond que les logements en construction ou en projet sur le site de l'ex-lycée à Hamme-Mille ainsi que les projets initiés par la Société de Logement de Service Public « Immobilière Publique du centre et de l'est du Brabant wallon » comptent des unités accessibles aux personnes à mobilité réduite ce qui implique un usage possible par des personnes âgées, le tout dans une approche intergénérationnelle. En outre, concernant la réalisation d'un home pour personnes âgées, le Bourgmestre et le Président du CPAS rappellent le souhait des autorités locales soutenus en cela par les acteurs publics sociaux et de la santé du maintien des personnes âgées à domicile. Toutefois, la Commune soutiendra tout projet privé cohérent tant au niveau social qu'au niveau urbanistique qui proposerait la création d'un home pour personnes âgées. Les autorités rappellent l'importance tant des normes que des frais de création et de fonctionnement d'une telle structure;

Considérant que Madame Isabelle DESERF, Echevine, est entrée dans la salle aux débats à 19h55';

PRENNENT ACTE du rapport relatif aux économies d'échelles établie par le comité de concertation commune-C.P.A.S. susvisé.

La présente décision sera transmise, pour disposition, au Centre Public d'Action Sociale et pour communication, au Conseil communal lors de sa prochaine séance.
